



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 02/2019  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 770'000.— pour l'entretien 2019  
des réseaux communaux de canalisations et routes**

***Séance de la commission***

Date	Jeudi 7 février 2019 – 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

## TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PRÉAVIS.....	3
2.	INTRODUCTION .....	3
3.	ENTRETIEN ROUTIER .....	4
4.	ENTRETIEN CANALISATIONS .....	6
5.	MARCHÉS PUBLICS.....	7
6.	COÛT DES TRAVAUX .....	7
7.	ASPECTS FINANCIERS .....	8
8.	CONCLUSIONS .....	9

## LEXIQUE

AUTO-STABLE	Se dit de la structure d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art lorsqu'elle assure sa propre stabilité
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
EC	Eaux claires
EP	Eclairage public
ETIAGE	Débit minimal d'un cours d'eau
EU	Eaux usées
GABION	Casier constitué de solides fils de fer tressés et rempli de pierres
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LMP-VD	Loi sur les marchés publics
MP	Marchés publics
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PE	Tuyau en polyéthylène
PP	Tuyau en polypropylène
RLMP-VD	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics
SDIS	Service défense incendie et secours
SIA 190	Société suisse des ingénieurs et des architectes; la norme 190 correspond aux collecteurs, ouvrages types, ouvrages spéciaux
SIGE	Service intercommunal de gestion
TC	Tuyau ciment

Vevey, le 17 décembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 770'000.—TTC pour financer les travaux d'entretien 2019 des réseaux de canalisations et routes.

Cette autorisation de dépenser permettra d'intervenir sur les tronçons suivants :

1. Rénovation du sentier des Pêcheurs	CHF	190'000.—
2. Création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont	CHF	240'000.—
3. Adaptation sectorielle de la chaussée du quai Perdonnet	CHF	220'000.—
4. Entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires	CHF	<u>120'000.—</u>
Total	CHF	<u>770'000.—</u>

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements dans le chapitre « Objets à engager » sous le libellé Canalisations – crédit cadre 2016-2021 de CHF 1'500'000.— et Routes – crédit cadre 2016-2021 de CHF 1'200'000.—, pour un total de CHF 2'700'000.— consacrés à l'entretien des réseaux communaux.

Cette enveloppe globale 2019 comprend la part des travaux exécutables pour les projets :

Ancienne-Monneresse (Préavis N° 09/2018), part 2019	CHF	850'000.—
RC 780 (Préavis N° 11/2018), part 2019	CHF	685'000.—
Entretien canalisations et routes 2019	CHF	<u>770'000.—</u>
Total travaux 2019	CHF	2'305'000.—

Le détail de ce calcul se trouve sous le chapitre 7 « Aspects financiers ».

## 2. INTRODUCTION

Le dernier préavis concernant l'entretien des réseaux remonte à 2016, préavis 21/2016. Depuis 20 ans, les réfections importantes des chaussées et trottoirs ont obtenu leur financement par voie de préavis. L'entretien courant était quant à lui financé par le biais du budget de fonctionnement.

Entre ces deux modes de financement, nous avons constaté que des interventions d'une échelle intermédiaire devaient pouvoir trouver leur financement spécifique. Par analogie avec les demandes de crédit pour l'entretien des propriétés communales, le plan des investissements prévoit une enveloppe annuelle pour l'entretien du réseau de canalisations de CHF 1'500'000.— et du réseau routier d'un montant de CHF 1'200'000.—.

Faisant partie du réseau routier au sens large, l'aménagement des trottoirs devient une part non négligeable des montants à investir. Leur revêtement est sensible à la tenue des terrains, affaissement, érosion et développement de la végétation. Trois des objets présentés sont de

cette nature. Sentier des Pêcheurs, nouveau trottoir à l'avenue de Gilamont et quai Perdonnet entre les rues du Léman et du Château.

Le quatrième objet est un ouvrage d'art en lien avec les canalisations. L'entretien des rives de la Veveyse et de ses aménagements est de compétence de la commune. Elle se doit de garantir la sécurité de l'écoulement en assurant un niveau constant de capacité hydraulique. Le voûtage de la Veveyse aux Toveires fait partie des aménagements majeurs de la Veveyse et son entretien est d'importance capitale. Celui-ci a pour but de transférer les eaux de la rivière d'un bout à l'autre du secteur des Toveires tout en assurant le transport solide (blocs et galets). Il est ainsi prévu dans ce préavis d'entretenir le lit de la rivière dans le voûtage avant que celui-ci ne se dégrade davantage.

### **3. ENTRETIEN ROUTIER**

#### **3.1 Rénovation du sentier des Pêcheurs**

L'aménagement de ce sentier pour passage piétonnier date de 1973, année de la réalisation du voûtage de la Veveyse aux Toveires. Cette balade mène du pont Romain jusqu'au ponceau, à l'arrière du restaurant-stand de Gilamont. Ce sentier présente de fortes dégradations dans l'angle de la tour de Gilamont nord, sur un tronçon d'une trentaine de mètres.

Un affaissement du revêtement de 10 cm rend le passage difficile aux personnes à mobilité réduite, dégradant de ce fait le confort des utilisateurs piétons et cyclistes. Par ailleurs, la sécurité du sentier et des services (eaux et EU) s'y trouvant n'est plus assurée sur ce tronçon.

Les défauts apparus depuis quelques années et continuant à se dégrader proviennent de causes différentes, conjuguées comme un déchaussement de la semelle du petit mur de soutènement, un tassement du remblai de la tour de Gilamont nord et un lessivage des fines dû à la perméabilité du terrain.

N'ayant pas d'autre solution de cheminement différent de ce sentier particulièrement prisé par les veveysans, qui souhaitent se ressourcer dans notre forêt des Toveires, l'assainissement de ce passage sur les 20 mètres présentant un mouvement du terrain est devenu impératif.

#### Descriptif des travaux

Nous proposons de purger totalement le médiocre remblai de 1969, afin de retrouver le terrain d'assise original. La construction d'un mur de soutènement de type semelle en auto-stable permettra d'éviter de coûteux ancrages pour la stabilisation du terrain. Ce mur en demi-auge accueillera les matériaux de remplissage qui seront remblayés et compactés de façon similaire à la technique de construction d'une route. Le mur servira, non seulement de soutien du remblai et de passage pour les services EU et EC, mais aussi de protection de la rive en cas de crue exceptionnelle, comme le mur qui est déjà placé en rive droite, sur la même section de la Veveyse. Les services d'amenée d'eau potable et d'évacuation des eaux usées se situant dans ce remblai, seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

La surface d'intervention est de 60 m<sup>2</sup>. Un mur de 3.5 m de hauteur sur une longueur de 20 m sera construit. Un remblayage de 40 m<sup>3</sup> sera replacé sur ce mur, pour permettre le cheminement du sentier. Un enrobé bitumineux fera office de finition.

Une barrière en bois remplacera celle existante et des fixations pour panneaux d'information sur l'éco-système de la Veveyse seront placées sur le mur.

#### Coût des travaux

Le coût total des travaux est estimé à CHF 190'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 6 « Coûts des travaux ».

#### Calendrier

Décision du Conseil communal .....	mars 2019
Lancement du chantier .....	avril 2019
Fin du chantier .....	juin 2019

### **3.2 Création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont**

En 2014, en lien avec le réaménagement léger de la place du Marché, une nouvelle configuration de la dépose et stationnement des cars a été mise en place. Les places longue durée ont été déplacées à l'avenue de Gilamont et deux places de dépose ont été créées à la rue de Lausanne et au bas de l'avenue Paul-Cérésole. En 2015, le programme « Enjoy Vevey » développé pour Suisse Tourisme a été mis en application par Montreux-Vevey Tourisme dans le but d'améliorer les conditions d'accueil et de séjours des touristes à Vevey. Les conclusions de cette étude demandaient, entre autres de maintenir 5 places réservées aux cars à l'avenue de Gilamont, au droit de l'avenue de Corsier.

En l'état actuel, ces places sont utilisées comme place de déchargement des passagers qui débarquent dans les pelouses situées au pied des voies MVR. Il est nécessaire d'en améliorer la sécurité et le confort.

#### Descriptif des travaux

Nous proposons d'élargir le pied de talus pour aménager un trottoir. L'encaissement sera réalisé en grave compactée, afin de garantir une saine fondation. Le pied du talus sera doté d'une bordure haute, séparant ainsi le trottoir du domaine des voies MVR. La proximité des voies MVR sera sécurisée aux abords du carrefour des Bosquets, par un mur en gabions composé de ballast de chemin de fer.

Le ruissellement des eaux du trottoir sera récolté au niveau de la chaussée et sera rejeté dans les canalisations actuelles. Le pied du trottoir sera équipé de bordure en granit. Le cheminement de ce trottoir sera connecté aux passages piétons, du carrefour au droit des Bosquets.

La surface d'intervention est de 330 m<sup>2</sup>. Une bordure haute de 130 m de longueur séparera le trottoir de la chaussée. Un trottoir avec encaissement de 260 m<sup>2</sup> sera réalisé.

#### Coût des travaux

Le coût total des travaux est estimé à CHF 240'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 6 « Coûts des travaux »

#### Calendrier

Décision du Conseil communal .....	mars 2019
Lancement du chantier .....	avril 2019
Fin du chantier .....	mai 2019

### **3.3 Adaptation sectorielle de la chaussée du quai Perdonnet**

Le tronçon entre la rue du Château et la rue du Léman est interdit à la circulation, sauf celle de livraison et des véhicules d'urgence. Un trottoir de 1.60 m y longe les façades. La chaussée d'environ 6.00 m de large est partiellement utilisée par des terrasses de restaurants. La surface est de 1'070 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'adaptation doivent permettre, premièrement d'assainir un tronçon de chaussée en mauvais état et non adapté à son utilisation actuelle, et deuxièmement permettre un passage fluide et sécurisé pour les différents cortèges prévus lors de la Fête de Vignerons de 2019.

### Descriptif des travaux

L'enrobé bitumineux existant sera dégrappé et évacué, la bordure amont sera supprimée pour être stockée dans les dépôts de la Ville. Les deux massifs fleuris seront démolis pour un gain d'espace. Ils seront compensés en surface, ailleurs en ville. La terre végétale sera récupérée par la Direction des espaces publics.

Après avoir contrôlé l'état de l'infrastructure routière, les niveaux seront réglés dans le but d'obtenir une pente régulière de 2.5% depuis les façades existantes en direction du lac, afin d'assurer une évacuation des eaux. Les niveaux seront ensuite raccordés au sommet de la bordure aval, avec des pentes variant entre 1.5% et 2.5%. La récolte de l'eau dans la nouvelle cunette sera assurée par de nouvelles grilles raccordées au réseau d'eaux claires existant. Cette cunette sera située à 5 m des façades et à 1 m de la bordure aval. L'armoire électrique située entre les deux massifs sera déplacée.

Finalement, la réfection de la superstructure routière sera réalisée par la pose d'une couche de base - ACT 22S – 95 mm et d'un revêtement définitif de type AC 11S sur 35 mm.

### Coût des travaux

Le coût total des travaux est estimé à CHF 220'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 6 « Coûts des travaux ».

### Calendrier

Décision du Conseil communal .....	mars 2019
Lancement du chantier .....	avril 2019
Fin du chantier .....	juin 2019

## **4. ENTRETIEN CANALISATIONS**

### **4.1 Entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires**

Le voûtage des Toveires, construit dans le début des années 1970 a permis de soutenir et recueillir les remblais de la construction de l'autoroute N9, tout en améliorant la topographie de la parcelle 1561, située au nord de la ville. Par ce fait, le voûtage des Toveires permet le passage des eaux de la Veveyse, sous le remblai. Durant ses trente premières années de service, le radier du voûtage a subi d'importants dégâts et des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2002, dans le but de le renforcer, à l'aide de grille de rail de chemin de fer bordé de banquettes en béton à haute performance. Après 16 ans, ces banquettes présentent une usure sur une longueur d'environ 200 m (sur les 800 m au total) qu'il est nécessaire de remplacer.

Ces travaux d'entretien sont à la charge de la Ville de Vevey qui doit en garantir la sécurité (communication du SESA du 15 février 2004).

### Descriptif des travaux

Après consultation d'entreprises spécialisées, il a été décidé de purger et de remplacer le béton des banquettes sur une section de 20/20 cm avant que l'érosion ne provoque des dégâts bien plus importants. Ces travaux nécessiteront de détourner le cours d'eau de la Veveyse sur le canal de dérivation du voûtage. Ce détournement se fera par l'intermédiaire d'un batardeau, dont une réhabilitation sera précédemment réalisée.

### Coût des travaux

Le coût total des travaux est estimé à CHF 120'000.—. Le détail du devis se trouve au chapitre 6 « Coûts des travaux ».

### Calendrier

Les travaux devront être réalisés dans la période d'étiage hivernale.

Décision du Conseil communal .....	mars 2019
Lancement du chantier .....	janvier 2020
Fin du chantier .....	mars 2020

## **5. MARCHÉS PUBLICS**

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), des procédures sur invitation seront appliquées pour chaque objet. Elles sont en cours. Les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

## **6. COÛT DES TRAVAUX**

### Rénovation du sentier des Pêcheurs

Travaux de génie civil	CHF	150'000.—
Travaux généraux - équipement	CHF	10'000.—
Contrôle technique, essais pollution, canalisation	CHF	5'000.—
Honoraires ingénieur	CHF	25'000.—
Total sentier des Pêcheurs TTC	CHF	190'000.—

### Création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont

Travaux de génie civil	CHF	170'000.—
Travaux généraux - équipement	CHF	25'000.—
Contrôle technique, essais pollution, canalisation	CHF	10'000.—
Honoraires ingénieur	CHF	35'000.—
Total avenue de Gilamont	CHF	240'000.—

### Adaptation sectorielle de la chaussée du quai Perdonnet

Travaux de génie civil et terrassement	CHF	168'000.—
Travaux généraux, équipements	CHF	26'000.—
Contrôle technique, essais pollution, canalisation	CHF	4'000.—
Honoraires ingénieur	CHF	22'000.—
Total quai Perdonnet	CHF	220'000.—

### Entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires

Travaux de génie civil	CHF	45'000.—
Dérivation de la Veveyse	CHF	25'000.—
Fournitures et mise en place du béton à haute résistance	CHF	50'000.—
Total voûtage des Toveires	CHF	120'000.—

## **TOTAL ENTRETIEN DES RESEAUX 2019**

**CHF 770'000.—**

## **7. ASPECTS FINANCIERS**

### **7.1 Plan des investissements**

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements, actualisé au 12 novembre 2018, dans le chapitre « Objets à engager » sous le libellé Canalisations – crédit cadre 2016-2021 de CHF 1'500'000.— et Routes – crédit cadre 2016-2021 de CHF 1'200'000.—.

En additionnant la part des travaux 2019 prévus au préavis 09/2018 (RC 780) et 11/2018 (Ancienne-Monneresse), ainsi que celle du présent préavis, on obtient un montant de CHF 2'305'000.— pour l'entretien des réseaux, soit une économie d'environ 15% sur la part annuelle de CHF 2'700'000.— compensant en ce sens intégralement l'augmentation enregistrée de 15% pour les travaux d'entretien.

Cette enveloppe globale 2019 comprend la part des travaux exécutables pour les projets :

Ancienne-Monneresse (Préavis N° 09/2018), part 2019	CHF	850'000.—
RC 780 (Préavis N° 11/2018), part 2019	CHF	685'000.—
Entretien canalisations et routes 2019	CHF	<u>770'000.—</u>
Total travaux 2019	CHF	2'305'000.—

### **7.2 Financement**

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

### **7.3 Charges financières**

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures, découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 44'849.—, soit :

CHF 6'349.— pour les intérêts ;  
CHF 38'500.— pour l'amortissement.

### **7.4 Amortissement**

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 770'000.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de CHF 38'500.— pendant 20 ans.

## 8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 02/2019, du 17 décembre 2018, concernant la « Demande de crédit de CHF 770'000.— pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 770'000.— pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 38'500.— pendant 20 ans.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique la Secrétaire adj



Elina Leimgruber Pascale Bacher



The seal of the Municipality of Vevey is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VEVEY'.

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique

- Annexes :
- 1.1. Sentier des Pêcheurs – Affaissement du terrain
  - 1.2. Sentier des Pêcheurs – Situation (avant-projet)
  - 1.3. Sentier des Pêcheurs – Profils types (avant-projet)
  - 2.1. Av. de Gilamont – Projet trottoir déchargement voyageurs bus
  - 2.2. Av. de Gilamont – Projet trottoir déchargement voyageurs bus – Situation et coupe type (avant-projet)
  - 3.1. Quai Perdonnet – Entre la rue du Léman et la rue du Château
  - 3.2. Quai Perdonnet – Entre la rue du Léman et la rue du Château
  - 3.3. Quai Perdonnet – Entre la rue du Léman et la rue du Château (avant-projet)
  - 4.1. Voûtage de la Veveyse – Réfection des banquettes
  - 4.2. Voûtage de la Veveyse – Réfection des banquettes
  - 4.3. Voûtage de la Veveyse – Réfection des banquettes

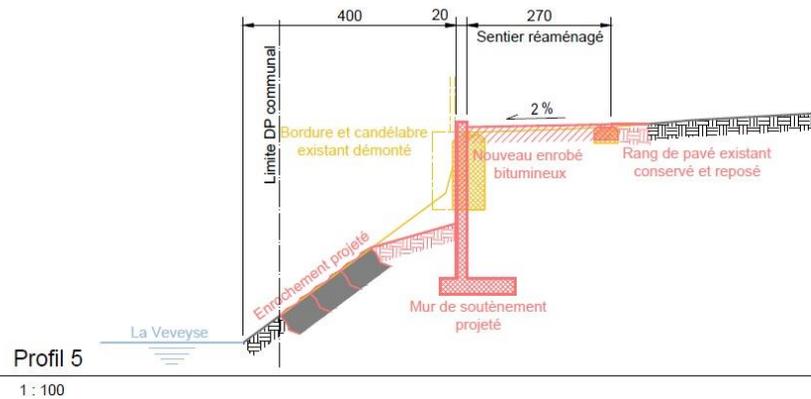
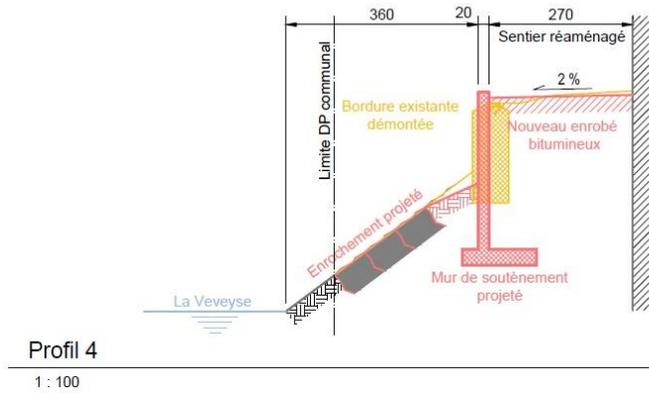
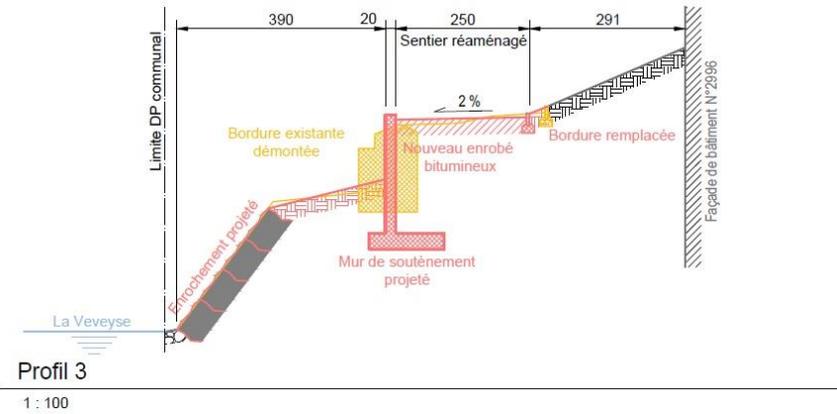
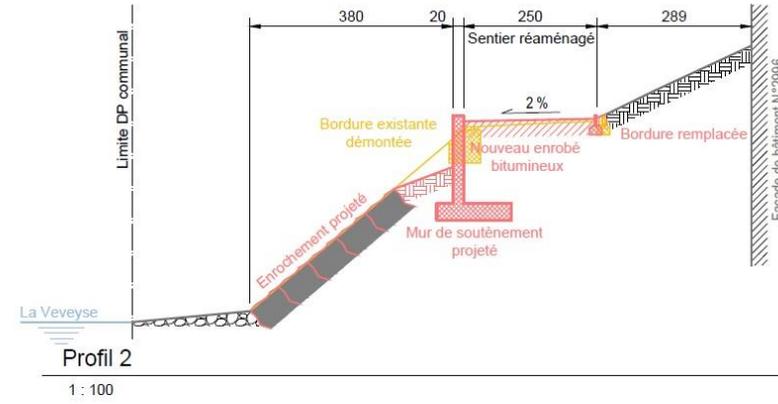
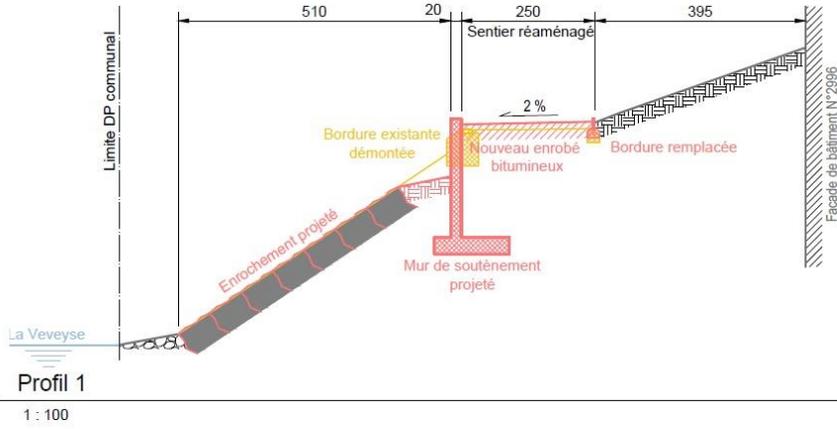




**Légende**

Eaux claires	Eau potable - SIGE	Gaz - CIGC	Sentier existant
Eaux usées	Electricité - Romande Energie	Télé-réseau - UPC	Sentier projetée
Chauffage à distance	Eclairage public	Télé-réseau - Swisscom	

Situation

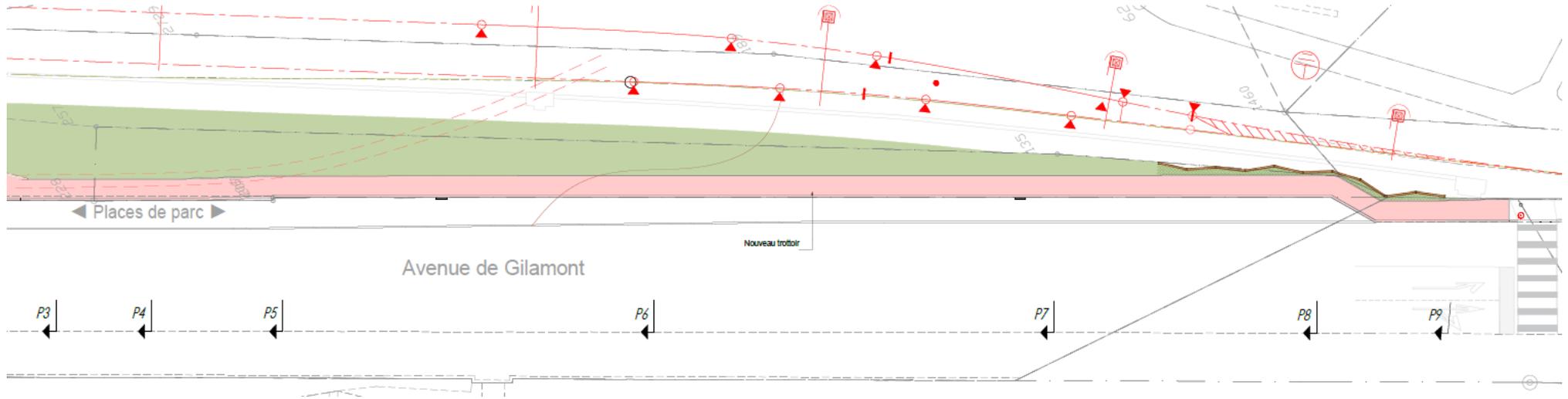


Avenue de Gilamont– Projet de Trottoir pour déchargement des voyageurs Bus

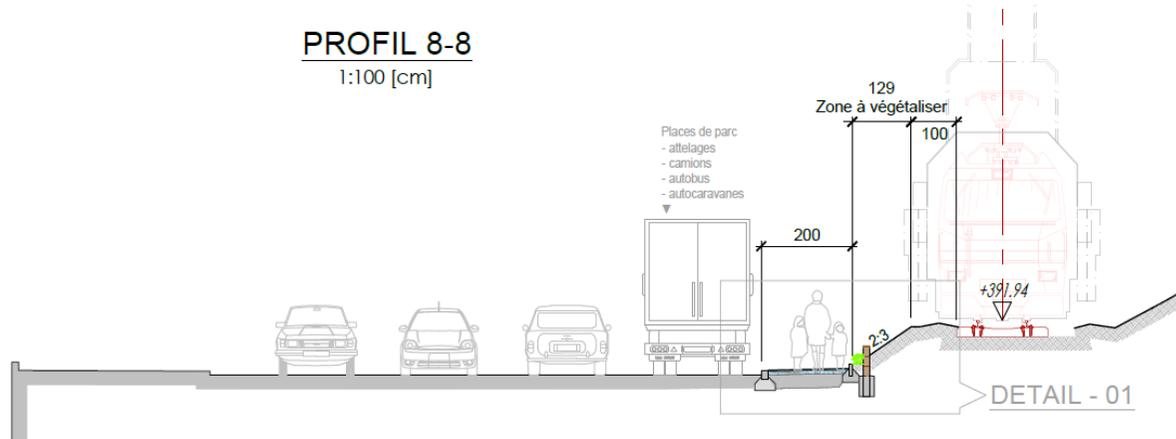


Avenue de Gilamont– Projet de Trottoir pour déchargement des voyageurs Bus – Situation et Coupe Type (Avant-projet)

**SITUATION**  
1:200



**PROFIL 8-8**  
1:100 [cm]

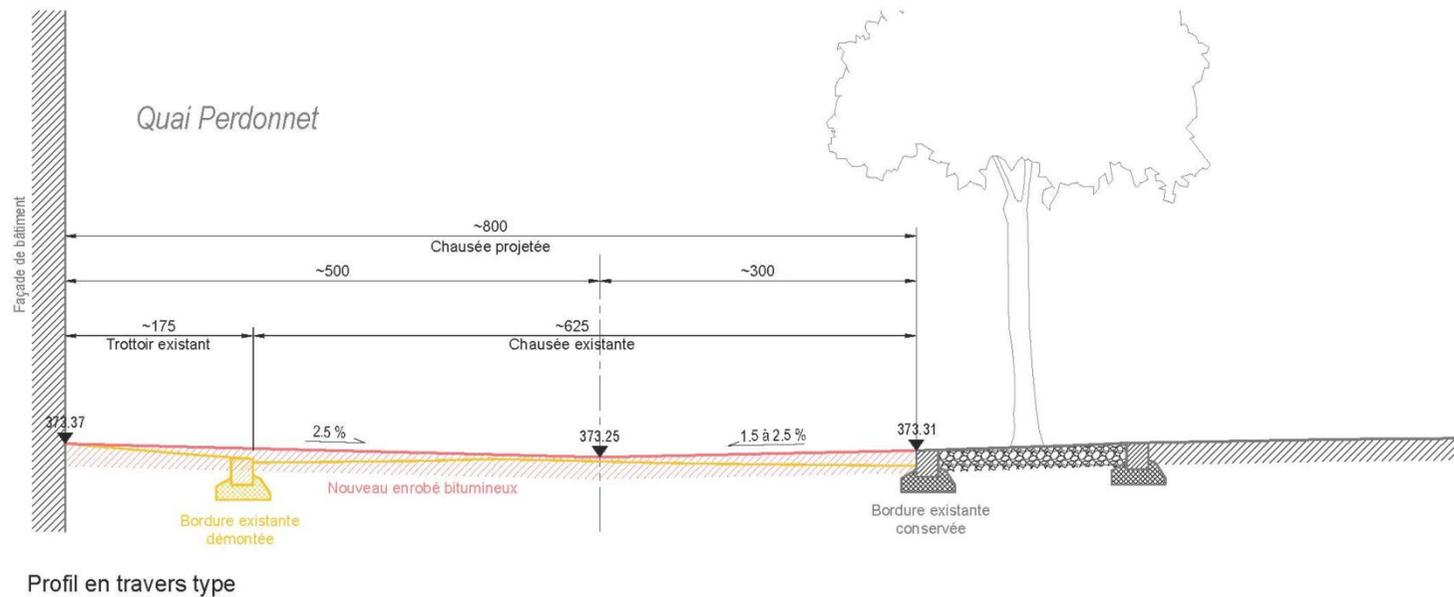
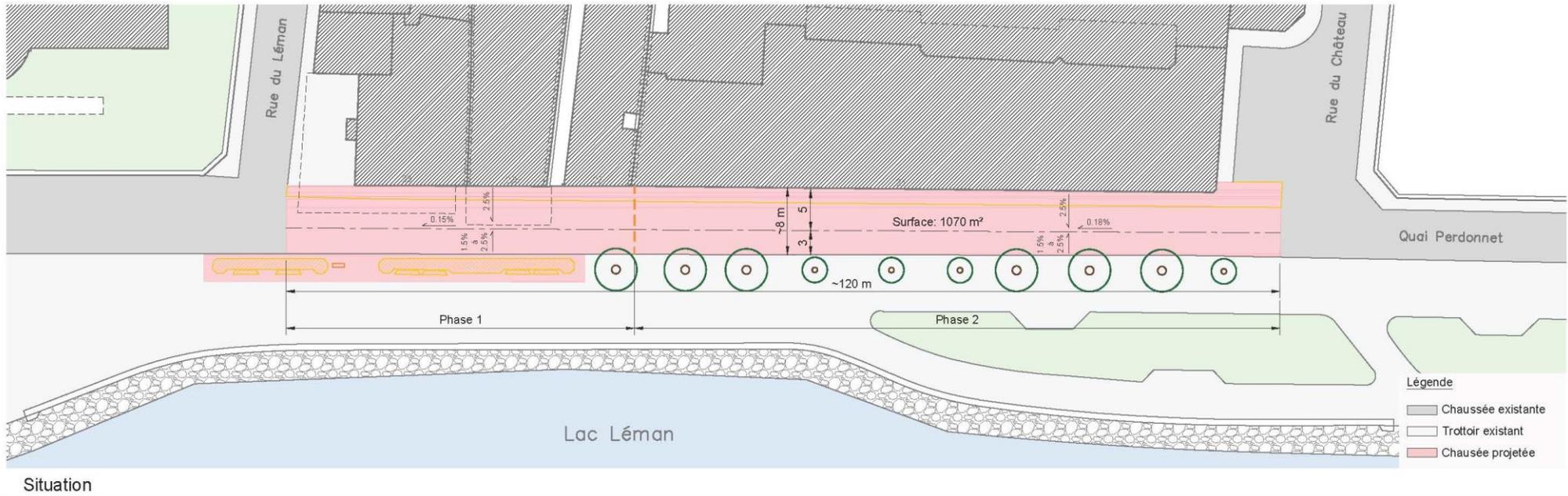




*Largeur suffisante : mise à niveau chaussée sur trottoirs*



*Largueur insuffisante : Suppression des bacs à fleurs, mise à niveau chaussée sur trottoirs*

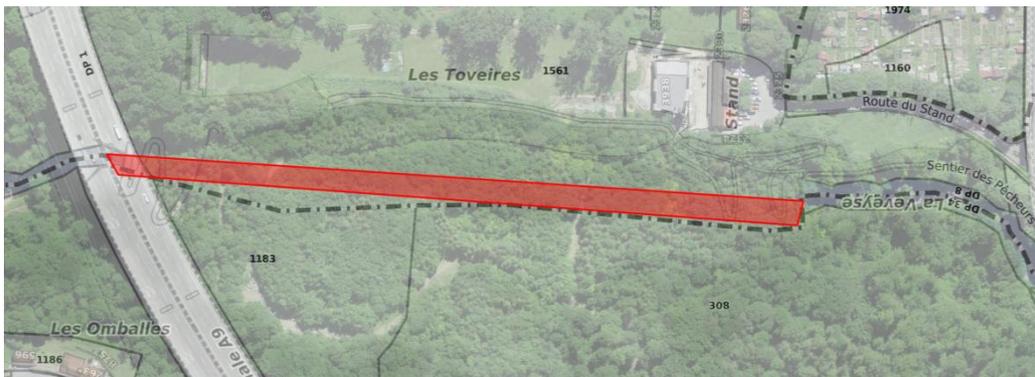




*Voûtage des Toveires : Portail de Sortie*



*Voûtage des Toveires : Lit de la rivière et portail de Sortie*





*Voûtage des Toveires : Dégâts sur banquettes en béton hte résistance*



*Voûtage des Toveires : Dégât sur banquette en béton hte résistance*



*Voûtage des Toveires : Dégât au portail d'entrée*



*Usure du béton et dégât sur armature apparente*